

Haut Conseil de Santé Publique

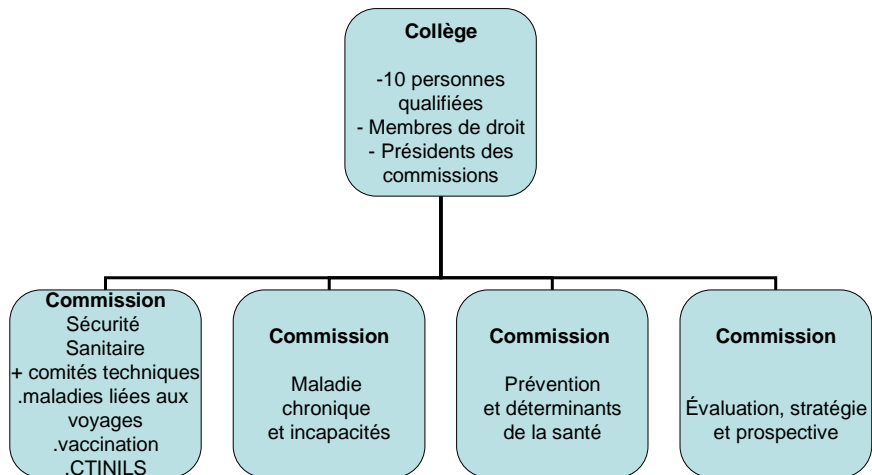
DL. NCHH 04/10/07

Haut conseil de Santé Publique

- Remplace le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, décret 2006-1675 du 22 décembre 2006
- Composition :
 - 1 collège
 - 4 commissions spécialisées et des comités techniques permanents (des commissions peuvent être créées selon besoin)

DL. NCHH 04/10/07

Haut conseil de santé publique



DL. NCHH 04/10/07

Composition du collège

- Membres de droit
- Présidents des commissions spécialisées
- Dix personnalités qualifiées

DL. NCHH 04/10/07

Membres de droit du collège

- DGS
- DHOS
- Directeur de la sûreté nucléaire et de la Rx protection
- Directeur de la sécurité sociale
- Directeur de la recherche des études et de l'évaluation et des statistiques
- Directeur général de l'action sociale
- Directeur de l'union nationale des CAM
- Président du collège de la HAS

DL. NCHH 04/10/07

Personnalités qualifiées du collège

- 10 personnes nommées pour 3 ans par le ministre de la santé (arrêté du 26 janvier 2007)
- dont 1 infirmière nommée : Marie Alix Ertzscheid
- 1 président et 1 vice président sont élus parmi les personnalités qualifiées, pour trois ans

DL. NCHH 04/10/07

Commissions spécialisées

- 1) Sécurité sanitaire + comités permanents
- 2) Maladies chroniques et incapacités
- 3) Prévention et déterminants de la santé
- 4) Evaluation, stratégie et prospective

DL. NCHH 04/10/07

1. Sécurité sanitaire

- 3 sections compétentes : pour évaluation des
 - Risques liés aux maladies transmissibles
 - Risques liés à l'environnement
 - Risques liés au système de soins, aux produits de santé, aux pratiques visant à agir sur la santé des individus
- Comités techniques rattachés : comité technique des vaccinations, comité technique des maladies liées au voyages et maladie d'importation, **CTINILS**

DL. NCHH 04/10/07

2. Maladies chroniques et incapacités

- Expertise sur limitation activité et altérations de la qualité de vie liées :
 - aux maladies chroniques
 - affection d'origine anténatale ou périnatale ou à un traumatisme d'origine accidentelle
 - au vieillissement

DL. NCHH 04/10/07

3. Prévention et déterminants de la santé

- Analyse des déterminants individuels et collectifs des comportements affectant la santé et évaluation des interventions pouvant améliorer la santé des individus :
3 sections compétentes
 - la santé des femmes, la reproduction et la santé périnatale
 - la santé des jeunes et des adultes
 - la santé des personnes âgées

DL. NCHH 04/10/07

4. Evaluation, stratégie et prospective

- Expertise pour analyse de l'évolution de la santé de la population, l'identification des principaux déterminants de cette évolution, évaluation des plans et programmes de santé

DL. NCHH 04/10/07

Composition des commissions

- Membres de droit
- Personnes qualifiées, (parmi elles est élu un président pour un mandat de 3 ans
- Chaque comité technique élit parmi ses membres un président (pour 3 ans)

DL. NCHH 04/10/07

Membres de droit des commissions

- 1) Sécurité sanitaire, directeurs :
 - InVS
 - INPES
 - AFSSAPS
 - AFSSET
 - Agence bio-médecine
 - Rx protection et sureté nucléaire

DL. NCHH 04/10/07

Membres de droit des commissions

- 2) Maladies chroniques et incapacités, directeurs :
 - InVS
 - Institut national de lutte contre le cancer
 - AFSSA
 - Agence bio-médecine

DL. NCHH 04/10/07

Membres de droit des commissions

- 3) Prévention et déterminants de la santé, directeur :
 - INPES
 - Institut national de lutte contre le cancer

DL. NCHH 04/10/07

Membres de droit des commissions

- 4) Evaluation, stratégie et prospective, directeur :
 - InVS
 - AFSSAPS
 - AFSSET
 - AFSSA
 - Agence bio-médecine
 - INPES
 - Institut de Rx protection et sureté nucléaire

DL. NCHH 04/10/07

Personnalités qualifiées des commissions

- Nommées par le ministre de la santé pour une durée de 3 ans renouvelables
 - 30 personnes pour sécurité sanitaire
 - 20 personnes pour maladies chroniques
 - 30 personnes pour prévention et déterminants
 - 15 personnes pour évaluation, stratégie et prospective

DL. NCHH 04/10/07